



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

### AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Henri, que lors de la séance régulière du conseil qui se tiendra lundi le 7 août 2017, à 20h00, à la salle du conseil municipal située au 219 rue Commerciale, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage n° 409-05 suivantes:

- **Immeuble situé au 220 rue des Prés-Verts, sur lot 3 696 659**

Cette demande vise à permettre la construction d'un bâtiment commerciale sur le lot 3 696 659.

La demande consiste à réduire la marge avant de 9 mètres à 7,2 mètres et de réduire la marge arrière de 8 mètres à 4,68 mètres.

Toute personne intéressée à se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure pourra le faire lors de cette séance.

Donné à Saint-Henri ce 20 juillet 2017.

  
Jérôme Fortier, secrétaire-trésorier

---